



FONDATION RENÉ CASSIN



FRIEDRICH NAUMANN
FOUNDATION For Freedom.

Afrique de l'Ouest



Formation

Droit international pénal (DIP)

7^{ème} session de formation en droit international pénal,
droit international des droits de l'homme
et droit des réfugiés

Ecole de Maintien de la Paix
Alioune Blondin Bèye (EMP)

Toutes les informations sur www.fnwestafrica.org/
www.facebook.com/fnwestafrica et www.iidh.org



Contexte

7^{ème} session de formation en droit international pénal, droit international des droits de l'homme et droit des réfugiés



Le Mali qui recouvre sa souveraineté et l'intégrité de son territoire est un pays victime de plusieurs traumatismes depuis l'éclatement du conflit armé en 2012, qui aura conduit à une crise multidimensionnelle.

Le combat pour la sécurité n'est pas toujours gagné. Le pays fait face presque quotidiennement à des attaques terroristes, rappelant la complexité de la situation politique, sécuritaire et humanitaire.

Ainsi, les attaques perpétrées par des groupes terroristes, principalement dans le nord du Mali, ont continué de viser les forces de défense et de sécurité nationales, la MINUSMA et les forces internationales au moyen d'engins explosifs improvisés, de tirs de roquettes et de mortiers et de tirs d'armes légères. De violents affrontements intercommunautaires ont été enregistrés dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou. En outre, le pays reste confronté à la croissance des réseaux criminels qui se livrent à toutes sortes d'exactions, allant

des braquages sur les axes routiers aux vols de bétail dans les régions du Nord et du Centre.

La détérioration constante de la situation politique et sécuritaire a conduit à une crise humanitaire avec son lot de réfugiés et de déplacés internes qui ont besoin de protection.

La situation politique a connu en 2019 une évolution positive avec, notamment la signature d'un accord politique entre le Gouvernement et certains partis politiques d'opposition qui constitue une étape importante dans l'apaisement des tensions politiques.

Le lancement, en septembre 2019, d'un dialogue national ouvert à tous, offre à tous les acteurs maliens une occasion importante de parvenir à un accord sur les questions urgentes et de favoriser le consensus concernant les réformes essentielles à venir qui établiront les fondements d'un Mali plus stable et pacifique.

En dépit de cette évolution positive, nous assistons encore à une destruction, dans certains cercles, voire l'effritement dans d'autres, du tissu social causé par le conflit et qui aura exacerbé les tensions inter et intra-communautaires déjà existantes, impactant par là-même occasion le tissu économique.

Cette situation est aggravée par la prolifération des armes ainsi que l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base dans les régions du nord. Des violations et abus des droits de l'homme, aggravés par les difficultés d'accès à la justice, continuent d'être enregistrés dans tout le pays et particulièrement au nord et au centre.

Profondément attachés aux principes et valeurs qui régissent la société internationale, la FNF, la FCR et la Division des Droits de l'Homme de la MINUSMA, ont initié ce projet de formation, afin d'offrir aux différents acteurs et militants des droits de l'homme la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et du droit international pénal.

L'action de la FNF répond à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui veut contribuer à la stabilisation du Mali et au renforcement des structures démocratiques.

L'engagement de la FRC s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin.



L'implication de la MINUSMA se justifie par l'adoption de la Résolution 2480 du 28 juin 2019, par laquelle le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait décidé que la principale priorité stratégique de la MINUSMA demeure d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord par le Gouvernement, les groupes armés que sont la Plateforme et la coalition Coordination ainsi que par d'autres parties prenantes maliennes. Le Conseil de Sécurité avait également décidé que la seconde priorité stratégique de la MINUSMA est de faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali, afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali, en s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

Il s'agit, à travers l'organisation de cette session, de contribuer à la promotion d'une justice internationale efficace et impartiale fondée sur la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, mais aussi au respect de la dignité humaine et de la règle de droit dans nos sociétés.

Il convient de créer un cadre de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, magistraux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des cas pratiques et des simulations. Durant cette semaine, des side events seront organisés à différents endroits de Bamako.

Programme de la session

Lundi, 17 février

- 08h30 Cérémonie d'ouverture
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Conférence inaugurale**
Maître François ROUX
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Armand Samba-SAMBELIGUE
- 15h45 Pause
- 16h00 - 17h30 **Cours thématique**
Dr Diachari POUDIOUGOU

Mardi, 18 février

- 08h30 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Armand Samba-SAMBELIGUE
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international pénal : Les incriminations et les règles de droit pénal général applicables**
Vaios KOUTROULIS
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit international pénal : L'immunité de juridiction dans le procès pénal international**
Vaios KOUTROULIS
- 15h45 Pause
- 16h00 - 17h30 **Cours thématique**
Dr Diachari POUDIOUGOU

Mercredi, 19 février

- 08h30 **Droit international pénal : La coopération en matière de procès pénal international**
Vaios KOUTROULIS
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Cours thématique : La justice transitionnelle**
Modibo SACKO
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Armand Samba-SAMBELIGUE
- 15h45 Pause
- 16h00 - 17h30 **Droit international pénal : Les poursuites devant les juridictions nationales**
Antoine KABORE

Jeudi, 20 février

- 08h30 **Cours thématique : La justice transitionnelle**
Modibo SACKO
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international pénal : Les victimes et les témoins dans le cadre des poursuites du chef de crimes de droit international**
Antoine KABORE
- 13h00 Déjeuner

- 14h15 **Droit international pénal :
Les droits de la défense dans
les poursuites du chef de crimes
de droit international**
Antoine KABORE
- 15h45 Pause
- 16h00 - **Droit international humanitaire**
17h30 Antoine KABORE

Vendredi, 21 février

- 08h30 **Cours thématique :
La justice transitionnelle**
Modibo SACKO
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international humanitaire**
Antoine KABORE
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit international humanitaire**
Antoine KABORE
- 15h45 Pause
- 16h00 - **Révisions**
17h30

Samedi, 22 février

- 08h30 **Test final**
- 10h30 Pause-café
- 13h00 Déjeuner

- 15h00 - **Conférence de clôture**
18h00
- Cérémonie de clôture
présidée par Mme Manassa DIANOKO**
Président de la Cour Constitutionnelle
du Mali
- Remise des certificats et
cocktail de clôture**
- Lieu : **Cour Constitutionnelle**

Side events

Lundi, 17 février

- 10h00 - **Atelier de formation réservé aux
magistrats de la Cour Suprême
et aux avocats membres du Barreau
du Mali**
18h00
Thème : « Le droit international pénal
et la procédure internationale pénale »
Vaios KOUTROULIS
- Lieu : **EMP**

Lundi 24 et Mardi 25 février

- 09h00 - **Formation spéciale destinée aux
membres de la Cour Constitutionnelle**
16h00
Thème : « Droit pénal international
et droit constitutionnel »
Antoine KABORE
- Lieu : **Cour Constitutionnelle**

Les Intervenants



Vaios KOUTROULIS

Vaios Koutroulis est Professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2011, porte sur les relations entre le jus ad bellum et le jus in bello. Ses activités d'enseignant portent, entre autres, sur le droit international public, le droit international humanitaire et le droit international pénal. Il est intervenu, tant en Belgique qu'à l'étranger, dans le cadre de nombreuses formations en Droit international humanitaire et en Droit international pénal. Il a à son actif plusieurs publications portant notamment sur le droit international humanitaire, dont une monographie intitulée « Le début et la fin de l'application du droit de l'occupation », publiée en 2010 aux éditions Pedone (Paris). Il est Directeur de la Revue de droit militaire et de droit de la guerre.

Monsieur KOUTROULIS assurera le cours de droit international pénal.



Armand Samba-SAMBALIGUE

Avocat au Barreau de Grenoble, Armand Samba-Sambeligue est Chargé d'enseignement à l'Université Grenoble Alpes – Master II contentieux des droits fondamentaux. Il est le Président de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble (IDH-BG) et ancien 1^{er} secrétaire de la conférence du stage et Lauréat du Prix Abécassis. Armand Samba-Sambeligue est, par ailleurs, membre du Conseil de l'Ordre et préside, à ce titre, la Commission des Relations Institutionnelles Extérieures, de la Prospective et de l'Environnement.

Armand Samba-SAMBALIGUE animera le cours sur le système universel de protection des droits de l'homme.



Modibo SACKO

Titulaire d'un doctorat en droit, Modibo Sacko est magistrat de profession et conseiller technique au Ministère de la justice et des droits de l'homme du Mali. Il est enseignant-chercheur dans plusieurs écoles au Mali. Monsieur Sacko fut responsable « justice transitionnelle », puis « litige stratégique » à Avocats sans frontière Canada. Il a, par ailleurs, travaillé avec les autorités maliennes en charge de la justice traditionnelle et transitionnelle.

Monsieur Modibo SACKO assurera le cours thématique sur la justice transitionnelle.



Diachari POUDIOUGO

Diachari POUDIOUGO est Maître Assistant à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Il est titulaire d'un Doctorat en Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) et d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Approfondies en Paix et Droits humains obtenus à l'Université Mohamed Premier d'Oujda (Maroc). Diachari POUDIOUGO a préalablement occupé la fonction de Coordinateur du Master Droit Public Fondamental à l'USJPB. Il est l'auteur de plusieurs publications en droit international et en droit constitutionnel.



Antoine P. KABORÉ

Antoine P. KABORÉ est titulaire d'un doctorat en droit obtenu à l'Université de Genève en 2016, et d'un LL.M. en droit international humanitaire et droits humains, obtenu en 2010 à l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève. Il est actuellement avocat stagiaire au Barreau du Burkina Faso et enseignant invité à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas pour l'année académique 2019-2020. Enseignant-chercheur dans diverses universités au Burkina Faso où il dispense notamment des cours de droit international,

[Antoine P. KABORÉ donnera les cours sur le droit international pénal et droit international humanitaire.](#)



François ROUX

François Roux, aujourd'hui avocat Honoraire, a été pendant près de 40 ans avocat au Barreau de Montpellier (France). Il est intervenu plusieurs fois avec succès devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et devant le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies à Genève. Il a travaillé dans l'équipe américaine de défense du français Zacarias Moussaoui aux USA impliqué dans les attentats du 11 Septembre. Depuis 1999, il est intervenu devant les Juridictions Pénales Internationales, d'abord comme avocat de la défense dans divers dossiers au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (notamment l'affaire Bagilishema, premier acquittement au TPIR), puis au Cambodge (affaire Duch). En Mars 2009, il a été nommé par le Secrétaire Général des Nations Unies, Chef du Bureau de la Défense au Tribunal Spécial pour le Liban. Il a ainsi dirigé jusqu'en Février 2018, dans la bien nommée Cité de la Paix de La Haye, ce Bureau indépendant, l'un des 4 Organes du Tribunal, avec la Présidence, le Procureur et le Greffe. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

[François ROUX animera la conférence inaugurale de la session.](#)

Informations pratiques

Lieu des cours

Les cours se tiendront à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Hamdallaye ACI, Bamako.

Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour accéder aux cours, à la restauration et recevoir le certificat de réussite ou l'attestation de participation. Les droits d'inscription sont de 65 500 FCFA. Les participants doivent s'acquitter de leurs obligations administratives selon le calendrier suivant :

- **Vendredi, 14 février 2020**
10h00 – 16h00 : formalités administratives (inscriptions) au secrétariat ouvert à l'Ecole de Maintien de la Paix. Merci de vous munir de votre lettre d'admission.
- **Dimanche, 16 février 2020**
10h00 – 16h00 : formalités administratives (inscriptions) au secrétariat ouvert à l'Ecole de Maintien de la Paix.
- **Lundi, 17 février 2020 (réservés aux participants étrangers)**
11h00 – 17h00 : formalités administratives (inscriptions) au secrétariat ouvert à l'Ecole de Maintien de la Paix.

Hébergement

La FNF et la MINUSMA s'engagent à aider les participants dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Bamako. Pour toute information, prière de contacter M. Mohamadou Lamine Cissé par mail deshérit@yahoo.fr.

Certificats et attestations de présence

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple élaboré par les intervenants sera soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.

Secrétariat

Le secrétariat de la session est situé à l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP) - Hamdallaye ACI, Bamako.

Il sera ouvert à partir du Vendredi, 14 février et ce pour toute la durée de la session.

Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté
Rue de Diourbel, PE 15, Point E
BP 2049 Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 869 64 16
Email : khady.diop@fnst.org

www.fnfwestafrica.org

Fondation René Cassin Institut International des Droits de l'Homme
2, Allée René Cassin
67000 Strasbourg, France
Tél. : +33 (0) 388 458 445
Email : administration@iidh.org

www.iidh.org

Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali
BP 2616, Bamako, Mali
Tél. : +223 94 95 14 26
Email : sylvaine.mballa@un.org

<https://minusma.unmissions.org>